

1968

Abandon du Séminaire du Congo et Acceptation de Gibraltar — (11-VIII- 1870)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Abandon du Séminaire du Congo et Acceptation de Gibraltar. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1870 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

ABANDON DU SÉMINAIRE DU CONGO
ET ACCEPTATION DE GIBRALTAR

(11-VIII-1870)

SOMMAIRE — *Motivation de l'abandon définitif du Séminaire du Congo à Santarém. — Offre et acceptation de la direction du Collège de Saint-Bernard à Gibraltar, avec la faculté de créer un Scolasticat et un Noviciat de Frères.*

Comme on a pu le voir dans les précédents Bulletins, l'avenir de l'Établissement commencé à Santarém était resté toujours précaire et incertain, soit à cause du manque de ressources, soit par suite du peu d'espoir offert par ces premiers essais au point de vue du recrutement des vocations, soit enfin à cause des difficultés et des entraves suscitées de tous côtés, en Portugal, au développement des Établissements religieux ⁽¹⁾.

La question de cette oeuvre se liait du reste à celle de la Mission du Congo, pour laquelle elle avait été entreprise, et notre retraite de cette Préfecture apostolique, exigée elle-même par les circonstances, comme on le verra plus loin ⁽²⁾, devait

(1) Les entraves au développement des instituts religieux ne sont pas la vraie cause de cet abandon. Projets conçus et réalisés à la légère, manque décevant de persévérance et d'endurance, voilà les motifs réels de ce cortège funèbre d'abandons: au Congo, à Luanda, à Moçâmedes, à Santarém et bientôt encore à Gibraltar...

(2) Cf. le décret du 11 août 1870, sur le Congo.

naturellement amener aussi l'abandon de l'oeuvre de Santarém (3).

Il eut été toutefois regrettable pour notre Congrégation de quitter entièrement ce côté de l'Europe. S'il est utile, en effet, pour l'Institut, de se fortifier spécialement en France, en Irlande et en Allemagne, on ne doit pas cependant se restreindre exclusivement à ces pays. Il est à désirer au contraire, autant pour le bien de la Congrégation que pour celui de ses oeuvres, qu'elle puisse, comme les principales Congrégations religieuses, étendre ses racines en diverses contrées, selon que la Providence en présente l'occasion, et surtout dans les pays qui peuvent offrir l'espoir de vocations plus ou moins nombreuses pour les missions (4).

Avant de quitter le Portugal, on avait pensé, sur l'avis des Pères de Santarém, et le conseil de personnes dévouées à la Congrégation, à faire un nouvel essai dans la partie nord du royaume, du côté de Braga, réputée plus favorable sous le rapport des vocations ecclésiastiques et religieuses. Mais ce projet ne manquait pas non plus de grandes difficultés.

Or, sur ces entrefaites, le Vicaire apostolique de Gibraltar, Mgr Scandella, évêque d'Antonoë, in *partibus infidelium*, vint, au mois de mars de l'an dernier, trouver le T. R. Père, au Séminaire français de Rome, pour lui offrir la direction d'un collège qu'il a fondé dans son vicariat.

(3) L'abandon du Congo étant provisoire, mission suspendue, il serait prudent de continuer avec acharnement le *Séminaire du Congo* à Santarém. Le raisonnement décisif de l'abandon de Santarém n'est donc pas raisonnable...

(4) Encore un faux mirage. L'Espagne s'est montrée impénétrable aux vocations spiritaines plus d'un demi siècle et ce seront justement les Pères de la Province de Portugal qui essayeront, toujours sans grand succès, l'établissement de la Congrégation du Saint-Esprit dans la patrie de tant d'illustres missionnaires d'Afrique.

Cette oeuvre paraissait se présenter à propos pour remplacer celle de Santarém. Au point de vue du recrutement des vocations et du développement de l'Institut, elle pouvait offrir des avantages particuliers, à cause de sa position aux portes de l'Espagne, où il n'y a plus de collèges dirigés par des religieux. Mgr Scandella se montrait d'ailleurs parfaitement disposé à notre égard, et Sa Grandeur s'offrait même à nous aider pour le personnel enseignant, selon que cela serait opportun, surtout dans les commencements.

Cependant, avant de donner suite à ces nouvelles propositions, le T. R. Père crut devoir envoyer sur les lieux le P. Eigenmann, supérieur de la maison de Santarém, afin de se rendre bien compte de l'état des choses. Sur son rapport, et eu égard aux avantages que cette position de Gibraltar a paru présenter, le conseil a résolu l'abandon de la maison du Portugal et l'acceptation de la direction de l'Etablissement de Gibraltar, mais toutefois seulement à titre d'essai pour commencer, et en conservant toujours la faculté de nous retirer, si cette oeuvre ne réalise pas nos espérances⁽⁵⁾.

Il est d'ailleurs expressément entendu avec Monseigneur que nous pourrions, à notre gré, joindre au Collège un Scolasticat et un Noviciat de Frères, comme dans nos autres Etablissements d'éducation, selon qu'il se présentera des sujets. Le projet de convention a été soumis, d'un commun accord, par Mgr Scandella et le T. R. Père, à l'approbation de la S. C. de la Propagande.

La nouvelle Communauté de Gibraltar a été érigée par le T. R. Père sous le titre de *Communauté de St. Bernard*, Patron du Collège, par Décret du 20 août, jour de la fête de cet illustre saint.

BGCSSp. — 1870-1872 (VIII), p. 2-4.

(5) Décisions des conseils du 3 et 7 Juin 1870.